

## **Honoraires**

Honoraires de vente TTC – Ancien

Honoraires de vente TTC – Ancien  Prix du bien   Commission d'agence			
Commission d'agence			
Forfait 3 000 €			
Forfait 3 500 €			
Forfait 4 500 €			
Forfait 5 500 €			
Forfait 6 250 €			
Forfait 7 000 €			
Forfait 7 750 €			
Forfait 8 500 €			
Forfait 9 250 €			
Forfait 10 000 €			
Forfait 10 750 €			
Forfait 11 500 €			
Forfait 12 500 €			
Forfait 13 500 €			
Forfait 14 000 €			
Forfait 14 750 €			
Forfait 15 500 €			
Forfait 16 000 €			
Forfait 16 500 €			
Forfait 17 250 €			
3,45%			
3,00%			
2,90%			
2,80%			
2,70%			

Ces sommes et taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %. Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, sauf cas spécifique et exceptionnel. Ils comprennent les prestations de visite, de négociation, de constitution du dossier, de reportage photos, de publication sur les sites de communication et d'avis de valeur.

Vente en VEFA	Commission agence
Variable selon programme	De 3 à 10 %
Commerce	Commission agence
Bail commercial Fonds de commerce	15 % du loyer HT annuel 15 % jusqu'à 100 000 € HT 10 % au dessus de 100 000 € HT

Honoraires de location TTC - Loi ALUR

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise et recherche du locataire	5 € TTC / m2 de la surface habitable	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	12 € TTC / m2 de la surface habitable en zone très tendue	12 € TTC / m2 de la surface habitable en zone très tendue
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	10 € TTC / m2 de la surface habitable en zone tendue	10 € TTC / m2 de la surface habitable en zone tendue
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	8 € TTC / m2 de la surface habitable en zone non tendue	8 € TTC / m2 de la surface habitable en zone non tendue
Etat des lieux d'entrée location vide ou meublée	3 € TTC / m2 de la surface habitable	3 € TTC / m2 de la surface habitable

Maximum 1 mois de loyer pour le bailleur ainsi que pour le locataire.